

nistes américains qui essaient sans relâche de restreindre nos exportations en abusant des lois qui les protègent. Je ne veux laisser planer aucun doute à ce sujet: premièrement, il faut absolument remanier la législation qui protège les entreprises commerciales dans le cadre de l'accord. Deuxièmement, étant donné que les échanges commerciaux constituent incontestablement une activité bilatérale, nous avons chargé nos négociateurs de veiller à ce que les droits tarifaires actuels soient supprimés progressivement en prévoyant des mesures transitoires répondant aux besoins des entreprises et des travailleurs canadiens. Troisièmement, il est clair que les barrières non tarifaires déforment de plus en plus les échanges commerciaux. Nous avons par conséquent donné à nos négociateurs la consigne de négocier un accord global tenant compte de toutes ces contraintes, et prévoyant notamment une modification des méthodes d'approvisionnement du gouvernement. Ainsi, si le Canada arrivait à s'emparer de 1 p. 100 du marché des approvisionnements publics en Amérique du Nord, 75 000 nouveaux emplois pourraient être créés dans ce pays.

Si les États-Unis veulent avoir plus facilement accès à nos marchés et s'ils veulent vraiment que le Canada signe des accords susceptibles de servir de modèles au monde entier, ils doivent respecter nos désirs et nos vœux, sinon, nous ne concluons pas d'accord.

Nous admettons toutefois que les deux parties doivent y trouver leur compte. Nous tenons à bien préciser que nous n'envisageons pas nos relations commerciales avec les États-Unis sous l'angle de la rivalité. Les États-Unis sont un pays souverain et dur, qui doit protéger ses intérêts nationaux. Il se trouve en présence du Canada qui se trouve dans une situation analogue, car nous sommes aussi un État souverain puissant qui doit protéger ses intérêts, et nous le ferons. Nous admettons que l'accord ne peut pas favoriser un seul des partenaires. Si l'on veut qu'un tel accord soit durable et efficace ou qu'il serve de modèle au monde entier, il faut qu'il soit juste et équitable. Il faut qu'il favorise la croissance et la prospérité tant aux États-Unis qu'au Canada pour permettre aux deux

parties concernées de s'épanouir dans l'intérêt de tous les pays du monde en fin de compte.

Alors, étant donné les circonstances, si c'est l'objectif, quelle fut notre approche, monsieur le Président? Je pense que l'approche fut cohérente. Tout d'abord, des déclarations claires d'intentions; en deuxième lieu, une préparation exhaustive du dossier et, en troisième lieu, un degré historique de consultations et de collaboration avec les provinces, les industries et, nous l'avons essayé, avec le monde syndical.

Mon gouvernement a pris cette initiative historique afin de créer des emplois et d'assurer l'égalité économique à toutes les régions du pays.

En quelques dizaines d'années, sans le vouloir, pour des raisons historiques et commerciales, nous sommes en train de bâtir deux Canada, soit un Canada riche et prometteur et un autre, sous-développé et frappé durement par le chômage. Cela est tout à fait inacceptable, car notre parti et notre gouvernement ne veulent qu'un seul Canada et ils souhaitent être justes envers toutes les régions et leur offrir des chances égales.

C'est un élément essentiel de cette démarche qui doit assurer l'égalité des chances à tous les Canadiens qui qu'ils soient, où qu'ils vivent et quoi qu'ils fassent. Nous nous réjouissons de la prospérité du Manitoba, de l'Ontario et de certaines autres régions de notre pays, mais nous ne saurions asseoir la prospérité et la croissance véritable dans notre pays sur l'épuisement des richesses de qui que ce soit. Nous voulons nous assurer que les résidents par exemple de Terre-Neuve, de la Colombie-Britannique et de l'Alberta aient leur chance eux aussi. Nous devons leur fournir l'occasion d'accéder à la nouvelle prospérité.

On a soulevé ici et là des préoccupations dont certaines étaient tout à fait légitimes. J'ai fait de mon mieux pour calmer les esprits lorsque j'ai déclaré à la Chambre que les négociations ne porteraient pas atteinte à notre souveraineté nationale, à notre système de programmes sociaux, ni à notre identité culturelle et linguistique très particulière, que nous nous sommes engagés à